



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1) IDENTIFICATION

Nom du Produit: Road Paint Remover
Numéro du Produit: 8837 **Remplace Date:** nov. 05, 2015
Date de Révision: mai 23, 2018
Version: 1.0
Nom du fabricant: GAP Professional Products
Adresse: 122 ROUTE 105 - KESWICK RIDGE, NB E6L1B1
Numéro d'urgence: (613) 996-6666
Numéro de téléphone: (506) 363-9708
Fax:
Utilisations recommandées: Décapant de route

SECTION 2) IDENTIFICATION DU OU DES DANGERS

Classification

Aérosol - Catégorie 1
Toxicité Orale Aiguë - Catégorie 5
Nocif par inhalation - Catégorie 1
Cancérogénicité - Catégorie 2
Toxicité aquatique Aigu - Catégorie 3
Toxicité aquatique Chronique - Catégorie 3
Irritant oculaire - Catégorie 2A
Toxique pour la Reproduction - Catégorie 2
Irritation cutanée - Catégorie 3
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 2
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique (effet narcotique) - Catégorie 3

Pictogrammes



Terme d'avertissement

Danger

Déclaration de dangers - Physiques

H222, H229 - Aérosol extrêmement inflammable, Récipient pressurisé peut exploser si chauffé

Déclaration de danger - Santé

H303 - Peut être nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H316 - Provoque une irritation cutanée mineure

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Déclaration de danger - Environnement

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Déclaration de précautions - Générales

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Déclaration de précautions - Prévention

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'allumage.

P251 - Ne pas percer ou brûler, même après usage.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P264 - Se laver soigneusement après manipulation.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Conseils de prudence - intervention

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir.

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Conseils de prudence - Stockage

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P403 + P405 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.

Conseils de prudence - élimination

P501 - Eliminer de contenu et le contenant conformément avec toutes les réglementations fédérales, provinciales et municipales.

SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

| CAS | Nom Chimique | % de Masse |
|--------------|------------------------|------------|
| 0000108-88-3 | Toluène | 16% - 28% |
| 0000067-64-1 | Acétone | 8% - 20% |
| 0000106-97-8 | BUTANE | 3% - 8% |
| 0000108-10-1 | Méthyl isobutyl cétone | 2% - 4% |
| 0000075-28-5 | ISOBUTANE | 1.0% - 4% |
| 0000074-98-6 | PROPANE | 1.0% - 4% |
| 0000064-17-5 | Alcool éthylique | 1.0% - 2% |

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) des composantes ne sont pas divulguée afin de protéger la confidentialité.

SECTION 4) PREMIERS SOINS

Inhalation

Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais où elle peut confortablement respirer.

En cas d'exposition/malaise ou si préoccupé: appeler un centre antipoison/consulter un médecin.

Éliminer toutes les sources d'allumage, lorsque cela ne présente pas de risque

Contact avec les yeux

Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais. Rincer les yeux avec prudence en utilisant de l'eau tiède qui coule doucement pour plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes. Retirer les lentilles cornéennes éventuelles, si ceci peut être fait facilement. Continuer le rinçage pendant une durée de 15-20 minutes. Prenez soin de ne pas rincer l'eau contaminée dans l'œil non touché ou sur le visage. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement vêtements contaminés, souliers et articles de cuire (e.g. bracelets de montre, ceintures). Éponger or frotter doucement pour enlever l'excédant de produit. Laver avec beaucoup d'eau tiède qui coule doucement pour une durée de 15-20 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin en cas de malaise. Garder vêtements contaminés sous l'eau et laver avant de réutiliser ou jeter.

Ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Si des vomissements se produisent naturellement, couchez-vous sur votre côté, dans une position de recouvrement.

Ne jamais faire avaler à une victime inconsciente ou convulsive. Garder la personne au chaud et au calme.

SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIES

Moyen d'Extinction Approprié

Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée, poudre chimique ou dioxyde de carbone. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Faire attention lors de l'application du dioxyde de carbone dans des espaces clos. Utilisation simultanée de la mousse et de l'eau sur un même espace doit être évitée puisque l'eau détruit la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

L'eau peut être inefficace, mais peut être utilisée afin de refroidir les contenants exposés à la chaleur ou aux flammes.

Dangers particuliers en cas d'incendie

Contenu sous pression. Tenir à l'écart des sources d'allumage et des flammes. Les récipients exposés à la chaleur extrême et aux flammes se rompent souvent à avec force violente.

Les bombes aérosols peuvent se rompre lorsqu'elles sont chauffées. Les bombes chauffées peuvent exploser.

Dans le feu, se décompose en dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

Techniques de lutte contre l'incendie

Immédiatement isoler la zone de danger et refuser l'accès au personnel non autorisé. Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. L'eau pulvérisée peut être utile pour minimiser ou disperser les vapeurs et protéger le personnel.

Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation officielle.

Mesures spéciales de protection

Porter un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression protectrice et tenue de feu complète

Toujours exercer de la prudence dans les zones de poussière/brouillard.

SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Procédure d'urgence

Produit inflammable/combustible ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Rester en amont, garder hors des zones basses. Immédiatement éteindre ou isoler toute source d'allumage. Tenir personnel inutile à l'écart; isoler la zone de danger et refuser l'accès. Ne pas toucher ou marcher dans le produit déversé. Nettoyer immédiatement. Utiliser composé balayable absorbant pour absorber le produit et mettre dans un récipient pour une élimination appropriée.

Équipement recommandé

Appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive et masque complet ou respirateur à air comprimé à pression positive avec ARI d'évacuation (approuvé par le NIOSH)

Précautions personnelles

ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Utiliser un équipement antidéflagrant. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas toucher aux récipients endommagés ou produits déversés à moins de porter des vêtements de protection appropriés.

Précautions environnementales

Arrêter le déversement/libération si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts, les égouts pluviaux, d'autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels à l'aide de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées.

SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE

Général

À usage industriel et institutionnel seulement. Pour le personnel qualifié seulement. Garder hors de portée des enfants. Laver les mains après utilisations. Ne pas en recevoir dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards d'aérosol. Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Interdit de manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les salles à manger. Des douches et stations oculaires devraient être disponibles dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé.

Exigences de ventilation

Utiliser seulement avec ventilation adéquate pour maintenir les contaminants aériens sous les limites d'exposition. L'utilisation de ventilation locale est recommandée afin de contrôler les émissions à la source.

Exigences d'entreposage

Conserver le récipient (s) hermétiquement clos et correctement étiquetés. Conserver dans des zones bien ventilées, sèches et fraîches, loin de la chaleur, du soleil et des incompatibilités. Conserver dans des récipients approuvés et protéger contre les dommages physiques. Garder les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Entreposage intérieur doit répondre aux normes de l'OSHA et les codes d'incendie appropriés. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés soigneusement pour éviter les fuites. Les récipients vides contiennent des résidus et peuvent être dangereux.

Ne pas couper, percer, meuler, souder ou effectuer des opérations similaires sur ou près des récipients. Ne pas pressuriser les récipients pour les vider. Mettre à la terre toutes les structures, les récipients de transfert et l'équipement pour se conformer au code électrique national. Utiliser des procédures qui empêchent les étincelles d'électricité statique. L'électricité statique peut s'accumuler et créer un risque d'incendie.

Entreposer à des températures inférieures à 120 ° F.

SECTION 8) CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux

Les lunettes de protection chimique, lunettes avec écrans latéraux ou ventilées/lunettes antiéclaboussure. Les lentilles conrénées peuvent absorber les produits irritants. Les particules peuvent s'adhérer aux lentilles et endommager la cornée.

Protection pour la peau

Porter des gants, chemise à manches longues, des pantalons longs et autres vêtements de protection au besoin pour minimiser le contact avec la peau.

L'utilisation de gants conformes aux normes pertinentes faites à partir des matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable: gants de PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite, par exemple fréquence et durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité de l'utilisateur. Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants. Les gants contaminés devraient être remplacés. Le port de vêtements résistants aux produit chimiques est recommandé afin d'éviter les contacts prolongés. Éviter tout contact inutile avec la peau.

Protection respiratoire

Si les mesures d'ingénierie ne mentiennent pas la concentration dans l'air à un niveau adéquat pour protéger le travailleur, un programme de protection respiratoire qui satisfait ou est équivalent à OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2 devrait être suivi. Vérifier avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire. Là où des masques filtrant sont convenable, choisir une combinaison appropriée de masque et filtre. Choisir un filtre adapté pour les particules/vapeurs et gaz organiques.

Lors de la pulvérisation de plus de la moitié d'un contenant en continue ou de plus d'un contenant consécutivement, utiliser un respirateur approuvé par NIOSH

| Nom de la composante chimique | OSHA TWA (ppm) | OSHA TWA (mg/m3) | OSHA STEL (ppm) | OSHA STEL (mg/m3) | OSHA Tables (Z1, Z2, Z3) | OSHA Carcinogen | OSHA Skin designation | NIOSH TWA (ppm) | NIOSH TWA (mg/m3) | NIOSH STEL (ppm) | NIOSH STEL (mg/m3) | NIOSH Carcinogen |
|-------------------------------|-------------------------|------------------|------------------------------|-------------------|--------------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|-------------------|------------------|--------------------|------------------|
| Acétone | 1000 | 2400 | | | 1 | | | 250 | 590 | | | |
| Alcool éthylique | 1000 | 1900 | | | 1 | | | 1000 | 1900 | | | |
| BUTANE | | | | | | | | 800 | 1900 | | | |
| ISOBUTANE | | | | | | | | 800 | 1900 | | | |
| Méthyl isobutyl cétone | 100 | 410 | | | 1 | | | 50 | 205 | 75 | 300 | |
| PROPANE | 1000 | 1800 | | | 1 | | | 1000 | 1800 | | | |
| Toluène | 200 (a)/ 300 ceiling | 0.2 | 500ppm /10 minutes (a) | | 1,2 | | | 100 | 375 | 150 | 560 | |

| Nom de la composante chimique | ACGIH TWA (ppm) | ACGIH TWA (mg/m3) | ACGIH STEL (ppm) | ACGIH STEL (mg/m3) |
|-------------------------------|--|-------------------|------------------|--------------------|
| Acétone | 250 | | 500 | |
| Alcool éthylique | | | 1000 | |
| BUTANE | 1000 | | | |
| ISOBUTANE | 1000 | | | |
| Méthyl isobutyl cétone | 20 | | 75 | 307 |
| PROPANE | See Appendix F: Minimal Oxygen Content | | | |
| Toluène | 20 | 0.2 | | |

(C) - Ceiling limit

SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés Physiques et Chimiques

| | |
|-------------|----------------|
| Densité | 6.02799 lb/gal |
| Densité COV | 2.80484 lb/gal |
| % COV | 47.00000% |

| | |
|---------------------------------|--|
| Apparence | N.A. |
| Seuil de l'odeur | N.A. |
| Description de l'odeur | N.A. |
| pH | 10.75 |
| Solubilité dans l'eau | Emulsion |
| Inflammabilité | Point d'éclair inférieur à 73 ° F / 23 ° C |
| Symbole du point d'éclair | N.A. |
| Point d'éclair | N.A. |
| Viscosité | N.A. |
| Niveau Inférieur d'explosion | 1 |
| Niveau Supérieur d'explosion | 12.8 |
| Vapor Density | Slower than ether |
| Point de Fusion | N.A. |
| Point de Congélation | N.A. |
| Point d'ébullition bas | 0 °F |
| Point d'ébullition élevé | 342 °F |
| Point de décomposition | 0 |
| Température d'auto-inflammation | N.A. |
| Evaporation Rate | Slower than ether |

SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable

Conditions à éviter

Haute températures

Substances incompatibles

Aucun connu.

Réactions/polymerization dangereuses

Ne se produira pas.

Produits de décomposition dangereux

Dans le feu, se décompose en dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

SECTION 11) DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Corrosion/Irritation cutanée

La surexposition provoque un dégraissage de la peau.

Provoque une irritation cutanée mineure

Lésions/irritations oculaires graves

La surexposition provoque des rougeurs et une sensation de brûlure.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Carcinogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Mutagénicité des cellules germinales

Pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pas de données disponibles.

Toxicité spécifique d'organe cible - Exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique d'organe cible - Exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité Aiguë

Inhalation: Effets d'une surexposition comprennent une irritation des voies respiratoires, maux de tête, étourdissements, nausées et perte de coordination. Une surexposition extrême peut entraîner l'inconscience et possiblement la mort.

Peut être nocif en cas d'ingestion

Effets potentiels sur la santé - divers

0000108-88-3 Toluène

Une sensibilité accrue aux effets de cette matière peut être observée chez les personnes atteintes d'une maladie préexistante à quelconque des systèmes ou organes suivants: système nerveux central, les reins, le foie, le système respiratoire, la peau. Peut être absorbé par la peau en quantités nocives. La surexposition récurrente peut entraîner des lésions hépatiques et rénales. Les concentrations atmosphériques élevées ont produit des battements cardiaques irréguliers chez des animaux et des palpitations occasionnelles chez l'homme. Les rats exposés à des niveaux atmosphériques très élevées ont présenté à haute fréquence des déficits auditifs. L'importance de ceci pour l'homme est inconnu. AVERTISSEMENT: Ce produit chimique est reconnu par l'État de la Californie comme pouvant provoquer des anomalies congénitales ou d'autres problèmes de reproduction.

0000064-17-5 Alcool éthylique

Les conditions médicales suivantes peuvent être aggravées par l'exposition : maladie du foie. Des tests sur certains animaux de laboratoire indiquent que ce composé peut avoir des effets embryotoxiques. Des tests sur des animaux ont démontré une toxicité reproductive. L'ingestion peut provoquer une des conditions suivantes : stupeur (dépression du système nerveux central), irritation gastro-intestinale. Si absorbé par la peau, peut être : nuisibles.

0000067-64-1 Acétone

Acétone: Les conditions médicales suivantes peuvent être aggravées par l'exposition : maladies pulmonaires, troubles oculaires, troubles de la peau. Une surexposition peut causer des dommages à l'un des organes/systèmes suivants : sang, système nerveux central, yeux, reins, foie, système respiratoire, peau.

0000108-10-1 Méthyl isobutyl cétone

Les conditions médicales suivantes peuvent être aggravés par l'exposition: l'asthme, les maladies respiratoires, les troubles oculaires, les affections pulmonaires, les troubles de la peau. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer un des malaises suivants: la sécheresse, la fissuration de la peau, un dégraissage. L'inhalation peut causer un des malaises suivants: étourdissements, stupeur (dépression du système nerveux central), somnolence, irritation des voies respiratoires.

Exposition chronique

0000108-88-3 Toluène

EFFETS TÉRATOGENES: Le toluène a été classé comme POSSIBLE pour l'humain.

0000110-91-8 MORPHOLINE

CL50 (rat): 2250 ppm / durée non signalée (rat mâle) (1,9); 2150 ppm / durée non signalée (rat femelle) (1,9); supérieure à 22,2 mg / L (6240 ppm) / exposition de 1 heure (12)
CL50 (souris): 1320 mg / m3 (371 ppm) / exposition de 2 heures (signalée mais ne peut pas être confirmées)
DL50 (orale, rat): 1600 mg / kg (7,12,13); 1050 mg / kg (3,7,9,12)
DL50 (orale, souris): 525 mg / kg (16); 720 mg / kg (15)
DL50 (orale, cochon d'Inde): 900 mg / kg (7,12,13)
DL50 (peau, lapin): 0,5 mL / kg / 24 h (500 mg / kg / 24 h) (non dilué) (3,7,12,16)

0000064-17-5 Alcool éthylique

CL50 (souris): Environ 21000 ppm (exposition de 4 heures); citée comme étant 39 g / m3 (exposition de 4 heures) (1, non confirmée)
DL50 (orale, rat): 7060 mg / kg (41); 10600 mg / kg (41); 13660 mg / kg (37)
DL50 (orale, souris): 3450 mg / kg (1, non confirmée) DL50 (orale, cochon d'Inde): 5560 mg / kg (37)

0000108-88-3 Toluène

CL50 (rat): 8800 (exposition de 4 heures) ppm (2)
CL50 (rat): 6000 ppm (exposition de 6 heures) (3)
DL50 (orale, rat): 2600 à 7500 mg / kg (3,5,11,17)
DL50 (orale, rat nouveau-né): moins de 870 mg / kg (3)
DL50 (voie cutanée, lapin): 12225 mg / kg (déclarée comme étant 14.1 ml / kg) (1)

0000108-10-1 Méthyl isobutyl cétone

CL50 (rat): 2000 - 4000 ppm (exposition de 4 heures) (1)
DL50 (orale, rat): 2080 mg / kg (1)
DL50 (orale, souris mâle): 1200 mg / kg; citée comme étant 1,5 mL / kg (3)
DL50 (voie cutanée, lapin): supérieure à 3000 mg / kg (9)

0000067-64-1 Acétone

CL50 (rat mâle): 30000 ppm (exposition de 4 heures); citée comme étant 71000 mg / m3 (exposition de 4 heures) (29)
CL50 (souris mâle): 18600 ppm (exposition de 4 heures); citée comme étant 44000 mg / m3 (exposition de 4 heures) (29)
DL50 (orale, rat femelle): 5800 mg / kg (24)
DL50 (orale, rat mature): 6700 mg / kg (cité comme étant 8,5 ml / kg) (31)
DL50 (orale, rat nouveau-né): 1750 mg / kg (cité comme étant 2,2 ml / kg) (31)
DL50 (orale, souris): 3000 mg / kg (32, non confirmée)
DL50 (voie cutanée, lapin): plus de 16000 mg / kg cité comme étant 20 mL / kg) (30)

0000075-28-5 ISOBUTANE

CL50 (souris, inhalation): 520,000 ppm (52%); exposition de 2 heures (4).

0000106-97-8 BUTANE

CL50 (souris): 202000 ppm (481000 mg / m3) (exposition de 4 heures); citée comme étant 680 mg / L (exposition de 2 heures) (9)
CL50 (rat): 276000 ppm (658000 mg / m3) (exposition de 4 heures); citée comme étant 658 mg / L (exposition de 4 heures) (9)

SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Pas de données disponibles.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

0000067-64-1 Acétone
Facilement biodégradable à 91%, Méthode: Ligne directrice no 301B de l'OCDE

Potentiel de bioaccumulation

0000067-64-1 Acétone
Ne présente aucun potentiel de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

Autres effets indésirables

Pas de données disponibles.

SECTION 13) DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Évacuation des eaux

Sous la RCRA, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères de la RCRA pour les déchets dangereux. La gestion des déchets devrait être en pleine conformité avec toutes les réglementations fédérales, provinciales et municipales.

Les récipients vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit, par conséquent, ne pas mettre sous pression, couper, braser, souder ou utiliser à d'autres fins. Renvoyer les fûts aux centres de remise pour le nettoyage et la réutilisation appropriée.

SECTION 14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

U.S. DOT Information UN1950, 2.1, Aerosols, flammable, (each not exceeding 1 L capacity) (LTD QTY)

IMDG Information UN1950, 2.1, Aerosols, flammable, (each not exceeding 1 L capacity) (LTD QTY)

IATA Information UN1950, 2.1, Aerosols, flammable, (each not exceeding 1 L capacity)

SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

| CAS | Nom Chimique | % de Masse | Liste des réglementations |
|--------------|------------------------|------------|---|
| 0000108-88-3 | Toluène | 24% - 41% | SARA313, CERCLA,HAPS,SARA312,VOC,TSCA,RCRA,ACGIH,CA_Prop65 - California Proposition 65,OSHA |
| 0000067-64-1 | Acétone | 9% - 22% | CERCLA,SARA312,TSCA,RCRA,ACGIH,OSHA |
| 0000106-97-8 | BUTANE | 4% - 9% | SARA312,VOC,TSCA,ACGIH |
| 0000108-10-1 | Méthyl isobutyl cétone | 2% - 5% | SARA313, CERCLA,HAPS,SARA312,VOC,TSCA,RCRA,ACGIH,CA_Prop65 - California Proposition 65,OSHA |
| 0000075-28-5 | ISOBUTANE | 2% - 4% | SARA312,VOC,TSCA,ACGIH |
| 0000074-98-6 | PROPANE | 2% - 4% | SARA312,VOC,TSCA,ACGIH,OSHA |
| 0000064-17-5 | Alcool éthylique | 1.0% - 3% | SARA312,VOC,TSCA,ACGIH,OSHA |

SECTION 16) AUTRES INFORMATIONS

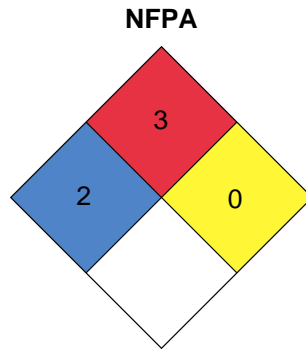
Glossaire

*Il existe des points de divergence entre le SGH OSHA et le SGH ONU. Dans 90% des catégories, ils peuvent être utilisés de façon interchangeable à l'exception des catégories de l'irritation/corrosion cutanée et la toxicité pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée). Dans ces cas, notre système indiquera SGH ONU

ACGIH- American Conference of Governmental Industrial Hygienists ANSI- American National Standards Institute TMD - Transport des marchandises dangereuses CAS- Chemical Abstract Service Chemtrec- Chemical Transportation Emergency Center (US) (centre d'urgence des transports chimiques des États-Unis) CHIP- Chemical Hazard Information and Packaging (Informations sur les risques chimique et emballages) LIS- Liste Intérieure des substances CE- Concentration Equivalente EH40 (UK) - HSE Guidance Note EH40 Occupational Exposure Limits (note d'orientation sur Limites d'exposition en milieu de travail) EPCRA- Emergency Planning and Community Right-To-Know Act (planification de secours et le droit à l'information) ESL- Effects screening levels (Niveaux de dépistage des effets) HMIS- Hazardous Materials Information Service (Service d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail) CL- Concentration Létale DL- Dosage Létale NFPA- National Fire Protection Association (Association nationale pour la protection contre le feu) LEMT- Limites d'exposition en milieu de travail OSHA- Occupational Safety and Health Administration, US Department of Labor

(l'administration américaine de la sécurité et de la santé au travail) PEL- Permissible Exposure Limit (limites d'exposition recommandées) SARA (Title III)- Superfund Amendments and Reauthorization Act SARA 313- Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313 ARI- Appareil Respiratoire Isolant STEL- Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme) TCEQ- Texas Commission on Environmental Quality (La Commission Texane pour la Qualité de l'Environnement) TLV- Threshold Limit Value (valeur limite de seuil) TSCA- Toxic Substances Control Act Public Law 94-469 (Loi relative au contrôle des substances toxiques) TVP - Temps Valeur Pondérée US DOT- US Department of Transportation (département de Transport des États-Unis) SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail

| HMIS | |
|------------------------|-----|
| SANTÉ | / 2 |
| INFLAMMABILITÉ | 3 |
| Danger physique | 0 |
| Protection personnelle | B |



(*) - Chronic effects

Caution: HMIS® ratings are based on a 0-4 rating scale, with 0 representing minimal hazards or risks, and 4 representing significant hazards or risks

Version 1.0:

Date de Révision: mai 01, 2017

Version 1.0

DÉSISTEMENT

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.